

Début des négociations entre les partenaires sociaux

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Chères et chers membres des associations du personnel,

Les négociations entre les partenaires sociaux, Garanto, l'Association du personnel de la Confédération (APC), transfair ainsi que l'Association des officiers gardes-frontières (AOG), et l'AFD ont débuté hier. L'accent est mis sur l'adaptation des professions actuelles de l'AFD au nouveau profil professionnel de spécialiste des douanes et de la sécurité des frontières. Comme le directeur l'a annoncé dans son message vidéo au mois de mars, après plusieurs années de travail intensif sur le projet, les aspects de la transformation qui présentent un intérêt direct et personnel élevé pour les collaboratrices et les collaborateurs sont maintenant sur la table. Nous voulons discuter ouvertement des sujets importants, tels que les structures et classes de salaire, les modèles de temps de travail et autres réglementations. Nous mènerons les négociations au sein de nos compétences et du cadre juridique qui nous ont été confiés. Si les discussions devaient révéler que les mesures envisagées nécessitent une modification d'une loi ou d'une ordonnance, le processus politique nécessaire devrait être suivi.

Nous poursuivons un objectif commun: nous voulons adapter les conditions de travail, là où cela est nécessaire, au sein des conditions-cadres données et avec un regard tourné vers les enjeux liés au développement de l'AFD.

La délégation de négociation des associations du personnel de Garanto / APC / transfair est composée de:

- Christian Levrat, président central de Garanto
- Daniel Gisler, vice-président de Garanto
- Roberto Messina, vice-président de Garanto
- Angelo Ries, vice-président de Garanto
- Heidi Rebsamen, secrétaire centrale de Garanto
- Matthias Humbel, chef du secteur de l'administration publique de transfair
- Andrea Tomini, membre du comité de la section Lugano Dogane de transfair
- Sergio Barella, président de la section Lugano Dogane de transfair
- Janine Wicki, secrétaire générale de l'APC

L'Association des officiers gardes-frontières (AOG) est représentée par Ralph Meile, président du comité de direction.

La délégation de négociation de l'AFD est composée de:

- Christian Bock, directeur
- Isabelle Emmenegger, directrice suppléante
- Oliver Hintz, chef du personnel et de la formation
- Christine Balmer, cheffe suppléante du personnel et de la formation



Bulletin d'information du 5 mai 2021

- Thomas Zehnder, chef suppléant du domaine de direction Opérations

Les associations du personnel présentent leur liste de revendications

Au moment de l'ouverture des négociations, la délégation des associations du personnel de Garanto / PVB / transfair a présenté sa liste de revendications. L'objectif était de clarifier les questions de contenu et d'affiner la compréhension commune des demandes.

Les parties ont réaffirmé à cette occasion que DaziT n'est pas un programme d'économie et que les augmentations d'efficacité exigées par la politique doivent être réalisées par le biais des fluctuations naturelles, comme cela a été communiqué depuis le début de la transformation.

A noter que la liste des revendications reçue de la part de l'AOG sera présentée ultérieurement.

Décision de former des groupes de travail

Les associations du personnel et l'AFD ont décidé de former des groupes de travail conjoints pour les trois thèmes suivants:

1. salaires (structure salariale et classes de salaire)

2. Adaptation des professions actuelles au profil professionnel de spécialiste des douanes et de la sécurité des frontières (projet «Allegra»)

3. autres conditions de travail (ce qui comprend des thèmes comme le règlement des frais).

Les groupes de travail seront chargés de travailler sur les sujets mentionnés et de préparer la base des décisions pour les délégations de négociation. Les membres des groupes de travail seront désignés au cours d'une prochaine étape.

Les délégations de négociation ont également convenu de se réunir environ une fois toutes les quatre semaines.

Les parties se sont accordées sur un calendrier visant, dans la mesure du possible, à conclure les négociations d'ici septembre 2021.

Enfin, nous avons convenu de communiquer simultanément et conjointement dès le début des négociations. D'autres informations sur le déroulement des négociations seront à nouveau décidées conjointement.

Meilleures salutations

Au nom des partenaires sociaux

